

Travailleur CE/AELE > employeur suisse > plus de 364 jours

Types d'autorisation / durée	Conditions	Formalités	Remarques	Compétences	Formulaires
Permis B CE/AELE Durée de validité = 5 ans	Contrat de travail de plus d'un an ou de durée indéterminée	<p>Dépôt d'un dossier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire de demande d'un titre de séjour - contrat de travail - copie du passeport ou carte d'identité <p>Où ? Commune de résidence du travailleur</p> <p>Quand ? 15 jours avant la prise d'emploi</p> <p>Par qui ? L'employeur ou l'employé</p>	<p>Aucun permis B CE/AELE n'est attribué pour des activités saisonnières</p> <p>Le travailleur peut changer librement d'employeur et de profession (mobilité géographique et professionnelle)</p> <p>Le permis B CE/AELE peut être prolongé/renouvelé</p> <p>Aucune prise d'emploi possible avant le dépôt du dossier auprès de la commune du lieu de travail</p>	SPM Service de la population et des migrations Av. de la Gare 39 1950 Sion	Formulaire de demande
Permis G CE/AELE - frontalier Durée de validité = 5 ans	Retour hebdomadaire au lieu de domicile à l'étranger obligatoire Contrat de travail de plus d'un an ou de durée indéterminée	<p>Dépôt d'un dossier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire de demande d'un titre de séjour - contrat de travail - attestation de domicile à l'étranger - copie du passeport ou carte d'identité <p>Où ? Commune du lieu de travail</p> <p>Quand ? 15 jours avant la prise d'emploi</p> <p>Par qui ? L'employeur ou l'employé</p>	<p>Le travailleur peut changer librement d'employeur et de profession (mobilité géographique et professionnelle) après dépôt d'une demande auprès de l'autorité compétente</p> <p>Tout le territoire Suisse est considéré comme zone frontalière</p> <p>Le permis G CE/AELE peut être prolongé/renouvelé</p> <p>Aucune prise d'emploi possible avant le dépôt du dossier auprès de la commune du lieu de travail</p>	SPM Service de la population et des migrations Av. de la Gare 39 1950 Sion	Formulaire de demande

